

DECISIONS DU JURY – PÉNALITÉS DISCRÉTIONNAIRES

Compétition : Saint-Laurent 400

Date : 8 août 2026

Club :

Jury : Alain Vranderick, Cyrille Vittecoq, Dominique Brault

Plaisanciers du Saint-Laurent

CAS N°	PARTIE	RESUME DES FAITS ETABLIS	DECISIONS
1	Gravlax	Gravlax a pénétré la zone interdite contrairement à l'article 10 des instructions de course. Gravlax a déposé une déclaration volontaire de son infraction	Le jury applique une pénalité discrétionnaire de 7.5% du temps réel du temps de course de Gravlax. Une révision du score de Gravlax est nécessaire.
2	Diapason	Diapason a pénétré la zone interdite contrairement à l'article 10 des instructions de course. Diapason a déposé une déclaration volontaire de son infraction	Le jury applique une pénalité discrétionnaire de 5% du temps réel du temps de course de Diapason. Une révision du score de Diapason est nécessaire.
3	Las Brisas	Las Brisas a pénétré la zone interdite contrairement à l'article 10 des instructions de course. Las Brisas a déposé une déclaration volontaire de son infraction	Le jury applique une pénalité discrétionnaire de 5% du temps réel du temps de course de Las Brisas. Une révision du score de Las Brisas est nécessaire.
4			
5			
6			

Publié à _____ H _____ mn, le _____

Nom et signature Alain Vranderick

